

www.smbvt.fr **COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 05 JUILLET 2010**
A LA SALLE ST CLAIR DE SAINT-DESIR.

Date de convocation : 22/06/2010

Date d'affichage : /07/2010

Date de séance : 05/07/2010

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 0

Procuration : 1

L'an deux mil dix, le cinq juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni à la salle St Clair de St Désir, sur la convocation de son Président, Monsieur Serge SAINT. Le quorum n'a pas été atteint (présents : 21 ; absents : 23), conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents (21): Messieurs Laurent PICQUE, Georges PIEL, Alain MIGNOT, Gilbert GODEREAUX, Philippe HIEAUX représenté par Daniel DESHAYES, Gilbert GRIEU, Jean-Claude POIRIER représenté par Bernard LEGERRIEZ, Xavier DUPREZ, David POTTIER, Jacques FERREY, Serge SAINT, Michel PAIN, Roger LEPAGE, Alain DUTOT, Christophe BIGNON, Gérard PAUGE, Guy WILLOT, Dominique LAIGRE, Mesdames Françoise DEREUDER, Brigitte HAMELIN, Françoise DENIS.

Pouvoir (1): Monsieur Guillaume CAPARD a donné pouvoir à Monsieur DUPREZ.

Absents excusés (7): Messieurs Jean-Claude GRAVEZ, Jean-Louis SENEZE, Jean-Pierre CAPTON, Guillaume CAPARD, François PEDRONO, Michel LEBEY, Madame Régine CURZYDLO.

Absents (16): Messieurs Philippe BAEYAERT, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Michel CHEVALIER, Jacques SELLE, Yohann PROFICHET, Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Hubert COURSEAUX, Raymond GERET, Alain COSTE, Monsieur Philippe LEDRU, Bernard CHAMPION, Mesdames Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Estelle GUENIN, Colette BORDELET.

Monsieur Fabien MARIE, Chargé de missions, Monsieur Jérémy CHEVALIER et Monsieur Thomas CHAMBOEUF, Techniciens de rivière, Mademoiselle Tiphaine MORIN, Secrétaire, Mademoiselle Carole DAVID et Monsieur Julien FOLIE, Stagiaires, Madame Michèle MAHE, Trésorière municipale, Monsieur Nicolas ROUSSEL de l'Agence de l'Eau Seine Normandie étaient également présents à la réunion.

Le Président débute la séance à 18h45 bien que le quorum ne soit pas atteint, en rappelant qu'aucune délibération ne pourra être votée lors de ce Comité Syndical. Monsieur SAINT présente l'ordre du jour et propose de le développer, ce qui est accepté.

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 12 JUILLET 2010
A LA SALLE ST CLAIR DE SAINT-DESIR.

Date de convocation : 06/07/2010

Date d'affichage : /07/2010

Date de séance : 12/07/2010

Nombre de membres afférents au Comité : 44

Ayant pris part au vote : 09

Procuration : 0

L'an deux mil dix, le douze juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Touques, s'est réuni une seconde fois à la salle St Clair de St Désir, sur la convocation de son Président, conformément à l'article 2121-17 du code général des collectivités territoriales, car le quorum n'a pas été atteint lors du Comité Syndical du cinq juillet dernier.

Présents (09): Messieurs Jean-Claude GRAVEZ, Laurent PICQUE, Alain MIGNOT, Philippe HIEAUX représenté par Daniel DESHAYES, Gilbert GRIEU, Jean-Pierre CAPTON, Serge SAINT, Gérard PAUGE, Madame Estelle GUENIN représentée par Monsieur BILLARD.

Absents excusés (17): Messieurs Gilbert GODEREAUX, Georges PIEL, Jean-Louis SENEZE, François PEDRONO, Xavier DUPREZ, David POTTIER, Jacques FERREY, Michel PAIN, Roger LEPAGE, Bernard CHAMPION, Alain DUTOT, Christophe

www.smbvt.fr

BIGNON, Guy WILLOT, Dominique LAIGRE. Mesdames Françoise DEREUDER, Brigitte HAMELIN, Françoise DENIS.

Absents (18): Messieurs Philippe BAEYAERT, Philippe AUGIER, Gérard VAUCLIN, Michel CHEVALIER, Jacques SELLE, Yohann PROFICHET, Michel EGAUT, Gérard BEAUDOIN, Hubert COURSEAU, Raymond GERET, Alain COSTE, Philippe LEDRU, Jean-Claude POIRIER, Guillaume CAPARD, Michel LEBEY, Mesdames Colette NOUVEL-ROUSSELOT, Colette BORDELET, Régine CURZYDLO.

Monsieur Fabien MARIE, Chargé de missions, Monsieur Jérémy CHEVALIER, Technicien de rivière, Mademoiselle Tiphaine MORIN, Secrétaire, étaient également présents à la réunion.

Le Président débute la séance à 18h35 en rappelant la difficulté des Syndicats de cette importance pour réunir ses membres. Il rappelle également que chaque personne dispose d'un suppléant pour se faire représenter. Monsieur SAINT excuse l'absence de Thomas CHAMBOEUF, Technicien de rivière ; Carole DAVID et Julien FOLIE puis rappelle l'ordre du jour.

I) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL EN DATE DU 17 FEVRIER 2010.

M. SAINT demande aux membres du Comité s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du 17 février 2010. Aucune remarque n'est faite.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II) NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Mlle Tiphaine MORIN est nommée secrétaire de séance.

III) DEPART DE JULIE DECLEVE ET ARRIVEE DE FABIEN MARIE, CHARGE DE MISSION.

Monsieur SAINT annonce que M^{lle} Julie DECLEVE a quitté ses fonctions à la fin du mois d'avril et qu'il a donc fallu faire un recrutement rapide. Monsieur Fabien MARIE a été choisi, notamment pour son expérience. Monsieur SAINT lui laisse la parole pour se présenter. Monsieur Fabien MARIE commence par remercier les membres du Comité Syndical pour l'avoir recruté. Il indique qu'il était en poste à MORTAIN (50) et qu'il est heureux de rejoindre l'équipe pour travailler dans le pays d'auge d'où il est originaire.

Monsieur SAINT indique qu'il faut délibérer pour supprimer le poste qu'occupait Julie DECLEVE et pour créer le poste de Fabien MARIE sur les textes présentés aux délégués.

Les deux délibérations sont approuvées à l'unanimité.

IV) PASSAGE AU ¾ DE TEMPS (26/35^{ème}) POUR LA SECRETAIRE, TIPHAINE MORIN.

Etant donnée l'augmentation de la charge de travail à effectuer par la Secrétaire, Monsieur SAINT propose de faire passer le poste de Secrétaire à un ¾ de temps, soit 26/35^{ème} au lieu de 17.5/35^{ème}. Il

indique également que cette proposition a été validée par le Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion du Calvados le 29 Juin dernier. Cette augmentation de la durée hebdomadaire de travail

www.smbvt.fr

va permettre à la Secrétaire de reprendre certains dossiers dont s'occupait la Chargée de missions et les Techniciens, soit la rédaction et le suivi des dossiers de subventions, les convocations et comptes-rendus des diverses réunions, toute la comptabilité et le suivi des payes, cotisations, relations avec le Centre de Gestion du Calvados (suivi des agents). Le Président indique également que le Syndicat monte en puissance et que cela entraîne une somme de travail plus importante.

Monsieur SAINT invite les Membres à délibérer pour supprimer l'ancien poste et créer le nouveau à compter du 13 juillet 2010. Les deux délibérations sont approuvées à l'unanimité, sur les textes présentés aux délégués.

V) APPLICATION DE L'ARTICLE L435-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT (DECRET PECHE)

Monsieur SAINT passe la parole à Monsieur Jérémy CHEVALIER.

Jérémy CHEVALIER rappelle le principe de cet article à savoir que lorsque des fonds publics sont investis en majorité (> 50 % du financement total des travaux) sur des terrains privés, cela entraîne un partage gratuit du droit de pêche pendant 5 ans.

Le Syndicat est totalement concerné par cet article pour les travaux en rivière, notamment sur des secteurs à fort enjeu piscicole qui sont connus sur le Bassin : l'Orbiquet, la Calonne et la Touques.

De nombreuses réunions avec les différents acteurs ont été organisées, et il semble qu'un consensus a été trouvé avec une réalisation du programme de travaux en deux temps sur la Calonne. Dans un premier temps, les travaux de restauration, pour lesquels il n'y aurait pas d'application de cet article (abreuvoirs et clôtures) puis les travaux d'entretien (ripisylve, encombres, végétaux invasifs,...) avec application du texte. L'objectif est de satisfaire les urgences pour le milieu (piétinement du bétail) tout en développant un bon relationnel avec les riverains.

L'inconvénient de cette stratégie est l'obligation de réaliser 2 DIG, ce qui est plus coûteux en termes de temps et d'argent. Le Technicien précise qu'il s'agit d'un projet expérimental.

Monsieur SAINT rappelle qu'une D.I.G. (Déclaration d'Intérêt Général) correspond à un dossier administratif à réaliser lorsque des fonds publics sont investis sur des terrains privés. Il explique que le rôle du Syndicat n'est surtout pas de faire la police, mais bien la réalisation des programmes de travaux. Il indique que l'application de cet article est compliquée et que cela risque de retarder les travaux.

M. CHEVALIER précise que le Décret pêche ne posera pas de problème sur les petits cours d'eau, qui représentent la majorité du Bassin, puisque qu'il n'y a pas d'activité pêche, par l'absence d'emprise des Associations de pêche.

Monsieur Jean-Claude GRAVEZ intervient pour demander si les terrains communaux sont concernés ? Monsieur CHEVALIER répond que ce type de terrain est aussi soumis à D.I.G. et que seuls les « jardins et cours attenantes » ne sont pas concernés par le Décret pêche.

VI) POINT SUR LES ADHESIONS (CDC DE GACE, CDC DU PAYS DE LIVAROT, CD DU PAYS DE CAMEMBERT, COMMUNE DE NOTRE DAME DE COURSON).

Monsieur SAINT laisse la parole à Monsieur Christophe BIGNON, Vice-Président du syndicat qui est

en relation avec la communauté de communes de GACE et indique que lors du dernier Conseil Communautaire, les Membres ont votés en faveur de l'adhésion au Syndicat, mais uniquement sur la Touques. Monsieur BIGNON précise que les démarches sont engagées.

Monsieur SAINT intervient pour indiquer qu'il souhaite un accord écrit de la Préfecture pour l'adhésion partielle (adhésion à un Syndicat mixte pour une partie seulement de son territoire).

Il évoque ensuite les nombreuses discussions avec le Président de la Communauté de Communes du Pays de LIVAROT, qui semblerait s'orienter vers l'adhésion des seules communes concernées par le Bassin de la Touques car la CDC couvre également le Bassin Versant de la Dives. Il a ajouté que les quatre communes principalement concernées sont déjà adhérentes au Syndicat.

La Communauté de Communes de Camembert ne souhaite pas adhérer pour le moment car elle est concernée par 3 Bassins Versants (Touques, Dives, Risle).

Lors de la réunion du 4 juin 2010 concernant le Contrat Calonne, la Communauté de Communes du canton de CORMEILLES (4C) a de nouveau indiqué sa volonté d'attendre pour rejoindre le Syndicat malgré le fait que le SMBVT intervienne sur ce dossier pour faciliter son lancement tant sur l'Eure que sur le Calvados. La 4C a déjà réalisé plusieurs tranches de travaux sur la Calonne dans l'Eure et souhaite attendre le lancement des programmes de restauration sur la Calonne dans le Calvados (considéré comme une mise à niveau) pour rediscuter d'une potentielle adhésion.

Monsieur GODEREAUX insiste sur le fait que la CDC de Cormeilles devrait prendre en considération l'intérêt supérieur du syndicat de la Touques qui se doit de couvrir un territoire complet et en cohérence l'ensemble des problématiques du bassin.

Enfin, la commune de NOTRE DAME DE COURSON (CDC du pays de Livarot) à déjà voté en faveur de l'adhésion au Syndicat.

VII) DELIBERATION POUR L'INDEMNITE DES ELUS POUR L'ANNEE 2010.

Monsieur SAINT confirme, après en avoir discuté avec Madame MAHE, Trésorière municipale de la Trésorerie de Lisieux, qu'il semble qu'une délibération n'est pas nécessaire pour cette année, étant donné que les indemnités ont déjà été votées et qu'elles sont valables jusqu'à la fin du mandat. Cependant, il demande l'approbation des délégués sur le texte présenté et qui est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

VIII) DELIBERATION POUR LA DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU COMITE SYNDICAL, SUITE A PLUSIEURS DEMISSIONS.

•Communauté de Communes de LISIEUX Pays d'Auge :

Madame Marie-Paule DANGY-CAYE et Monsieur Frédéric CLOUAIRE ayant démissionnés, il est proposé de les remplacer par Madame Estelle GUENIN, titulaire et Monsieur BILLARD, suppléant.

•Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie :

Monsieur Didier PAQUET, suppléant étant décédé, il est proposé de le remplacer par Madame Patricia FORIN.

www.smbvt.fr

M. SAINT ajoute qu'en cas de décès il souhaite en être informé immédiatement et demande l'accord du Comité pour faire parvenir à la famille une carte ou une gerbe de fleur.

• Communauté de Communes de BLANGY PONT L'ÉVÊQUE :

Monsieur CARREL et Monsieur VAY ayant démissionnés, il est proposé de les remplacer par Madame BORDELET, titulaire et Monsieur CARREL, suppléant.

• Commune des MOUTHIERES HUBERT :

Il est proposé de nommer Monsieur Philippe LEDRU, titulaire et Madame Marie-Thérèse STALMANS, suppléante.

La délibération est approuvée à l'unanimité sur la base du document présenté aux délégués.

Monsieur Jean-Claude GRAVEZ intervient pour demander si la Communauté de Communes de Lisieux s'est rapprochée du Syndicat pour l'étude qui est en cours concernant la redynamisation du bassin de Lisieux. Il ajoute qu'il trouve primordial de faire un état des cours d'eau de Lisieux. M. SAINT indique qu'il a été invité et a participé à une réunion plénière mais qu'il n'a pas eu de nouvelles depuis. Il demande à ce qu'un document de synthèse lui soit transmis de manière à émettre un éventuel avis, des conseils ou des remarques.

IX) INFORMATION SUR L'ARRETE D'ENTRETIEN REGULIER DES COURS D'EAU POUR L'ANNEE 2010.

Monsieur SAINT passe la parole à Monsieur CHEVALIER.

Jérémy CHEVALIER indique que chaque année, l'entretien des cours d'eau est inscrit dans un arrêté préfectoral qui invite les Maires à prendre un arrêté municipal annuel pour l'entretien régulier des cours d'eau.

La période de travaux s'étend entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre, pour une période maximale de 30 jours et minimales de 10 jours. Les travaux seront réalisés dans le respect du milieu, c'est-à-dire qu'il s'agit d'interventions légères : fauche et débroussaillage, faucardage raisonné, abattage raisonné et élagage des grosses branches basses, enlèvement d'encombres et déchets, gestion des atterrissements s'ils engendrent des érosions.

Le Technicien précise qu'il est totalement interdit de procéder à du curage, extraction de graviers ou cailloux et d'avoir recours à des engins mécaniques dans la rivière. L'emploi de produits chimiques (phytosanitaires) en bord de cours d'eau est strictement interdit par la loi (cf. pour détails l'Arrêté Interministériel du 12 septembre 2006, notamment Articles 11 et 12, JORF n°219 – texte n°38).

Jérémy CHEVALIER ajoute que le Syndicat répondra présent à chaque sollicitation des élus pour une

aide technique ou juridique sur le terrain, un appui aux riverains ou aux élus. Cette assistance fait entièrement partie des missions des Techniciens. Cet avis n'aura aucune valeur juridique et en cas

de doute ou d'expertise au niveau juridique, le Syndicat sollicitera les Services de l'Onema ou de la DDTM. Il insiste sur le fait que les élus et riverains ne doivent pas hésiter à contacter le Syndicat.

M. DUPREZ s'interroge sur l'enlèvement des encombres en tête de bassin. Il conseille, à juste titre, de favoriser le débordement des cours d'eau en tête de bassin et hors zone à enjeux et de favoriser un entretien limité sur ces zones. Ce type de gestion a pour but de limiter les inondations en favorisant les débordements localement.

Serge SAINT confirme en tous points ces propos, notamment en contactant les Techniciens de rivières pour voir les problèmes au cas par cas sur le terrain. Il indique sa volonté de bien faire appliquer cet arrêté annuel d'entretien qui éviterait parfois, sur le long terme, de réaliser des travaux coûteux.

X) AVANCEMENT DES PROGRAMMES.

Monsieur SAINT passe la parole à Monsieur CHEVALIER et à Monsieur CHAMBOEUF.

•Intramuros :

Jérémy CHEVALIER indique que les travaux sont en cours à LISIEUX et PONT L'EVEQUE et qu'ils sont en préparation à DEAUVILLE-TROUVILLE sur la Touques.

•Touques Domaine Public Fluvial :

Le Technicien indique que ce programme a pris du retard à cause des conditions climatiques défavorables. Le démarrage aura donc lieu en septembre-octobre, c'est-à-dire, hors période de feuilles, avec un niveau d'eau au plus bas pour la pose des abreuvoirs et un terrain sec pour certains travaux lourds.

•Calonne : cf powerpoint.

La négociation pour les abreuvoirs est en cours de reprise maintenant que les interrogations relatives au Décret pêche seraient en partie résolues.

•Paquine et Courtonne :

Thomas CHAMBOEUF précise qu'il s'agit d'une reprise de dossier concernant la Courtonne car il été traité par M^{lle} Julie DECLEVE. Les deux DIG doivent être déposées à la fin de la semaine pour mise en enquête par la DDTM. Durant la durée de l'analyse des DIG, la phase finale de contacts avec les riverains permettra d'affiner les travaux prévus.

Le Technicien précise qu'il est possible de faire un seul appel d'offres pour les deux bassins. Ainsi, les travaux d'abattage sont envisageables au plus tôt à la fin de l'hiver prochain.

•Renaturation de la Courtonne :

Il s'agit également d'une reprise de dossier dont était en charge M^{lle} Julie DECLEVE, explique Fabien MARIE. L'enquête publique s'est terminée le 22 juin dernier, et la Commissaire enquêtrice a fait part de ses remarques.

Actuellement il faut rédiger le cahier des charges, établir l'appel d'offres et attendre l'engagement final de la DDTM, qui n'est que moral pour le moment. Le projet risque d'être retardé à l'année prochaine. Fabien MARIE indique cependant que tout est mis en œuvre pour que les travaux s'effectuent en octobre, mais que cela est conditionné notamment par la date de validation du CODERST. La DDTM s'emploie à le présenter le 21 septembre (pour bénéficier d'un arrêté fin septembre) car la prochaine date possible, à savoir le 19 octobre, différerait l'exécution du projet.

Il précise que ce projet fait partie des six ouvrages GRENELLE retenus sur le bassin.

•Contrat Calonne :

Serge SAINT rappelle que le Comité Syndical a délibéré en décembre 2009. Il fait la lecture du paragraphe du compte-rendu relatant le contrat « site atelier hydromorphologique du bassin de la Calonne ».

Monsieur SAINT fait part de l'intérêt de l'adhésion de la Communauté de Communes du Canton de CORMEILLES et informe les délégués qu'une réunion a été menée le 04 juin dernier avec la commission environnement de cette CDC, le SMBVT et l'AESN. Il précise que l'adhésion est essentielle pour la continuité écologique, objectif que ce programme ambitieux va atteindre.

M. ROUSSEL de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, présent au Comité Syndical détaille l'objet de ce contrat dont il était déjà question lors du Comité Syndical du mois de décembre 2009. Le maître d'ouvrage de cette étude sera le SMBVT ou la CDC de Cormeilles et le projet sera subventionné à 100% par l'AESN.

Serge SAINT indique que la Commission d'appel d'offres doit compter quatre personnes, plus le Président, mais qu'il y aura 3 membres de la Commission Environnement de la CDC de Cormeilles. Ces derniers n'auront pas de voies délibératives précise Mme MAHE, Trésorière Municipale.

Nicolas ROUSSEL annonce qu'un acompte de 80 % pourra être versé par l'AESN dès la signature du contrat.

M. GODEREAUX confirme qu'il est dommage que la Communauté de communes de Cormeilles ne souhaite pas adhérer dès maintenant étant donné que le Syndicat va réaliser une avance sur le financement et met à disposition son personnel. M. SAINT confirme que le plus important pour l'instant est de fédérer un site atelier avec le département de l'Eure en montrant que le Syndicat est capable de monter et suivre un dossier important sur plusieurs territoires.

M. SAINT explique qu'il souhaite que les financements atteignent 80% dès l'amorce d'un projet lorsqu'il s'agit d'interventions qui ne sont pas directement liées à l'objet social du syndicat mais qui viennent en appui. En effet, même si la subvention est de 100%, il faut malgré tout réaliser l'avance. Un débat devra être lancé en bureau du syndicat avec les partenaires financiers.

• Ruisseau des Ouvres :

Jérémy CHEVALIER indique que le cahier des charges et le bordereau des prix sont rédigés.

Deux méthodes ont été proposées : « curage » et « bactéries ». Le projet a été présenté à la Commission de lutte contre les inondations de la CDC de Cœur Côte Fleurie et a été validé pour des travaux de curage/hydrocurage. La proposition, va être soumise à l'avis du Conseil Communautaire. Si celui-ci est favorable, le Syndicat contactera les Propriétaires riverains (Hippodrome et Résidences). L'avis positif de ces derniers pour la réalisation des travaux permettra de lancer la Procédure d'Appel d'Offres.

XI) PROBLEMATIQUE OUVRAGES.

• La Calonne :

Ce projet est en cohérence avec le cadre du GRENELLE de l'environnement. Il concerne l'ONEMA, la DDTM, la Fédération de pêche et les Associations de pêche, ainsi que les propriétaires des ouvrages. Ces derniers sont systématiquement prévenus et leur présence est demandée lors des visites.

Trois ouvrages sont concernés :

- A PONT L'EVEQUE le vannage Ste Mélaïne et Bras de Mars : il y a des problèmes d'inondation, des fortes retenues d'eau nuisant à la qualité du milieu et une passe à poissons dégradée,
- Aux AUTHIEUX SUR CALONNE : La passe est dénoyée, il y a également une retenue d'eau. Le problème de la passe ne concerne pas directement le Syndicat mais celui-ci souhaite être informé des démarches sur ce type de dossiers au sein de son territoire d'action,
- BONNEVILLE LA LOUVET, chez Monsieur POSTEL : il y a de fortes retenues d'eau et un ouvrage infranchissable.

Pour ces trois ouvrages, le Technicien indique qu'ils doivent être traités dans un souci de cohérence et de protection du milieu avec les partenaires concernés.

• La Fraternelle :

Monsieur Fabien MARIE a repris le dossier traité par Mademoiselle Julie DECLEVE.

Il explique qu'il s'agit d'un ouvrage situé à LISIEUX. Le Directeur de cette société a sollicité l'aide du Syndicat et de l'AESN pour réaliser une protection de berge et un arasement de l'ouvrage qui est infranchissable et qui présente un risque pour les usages (canoé-kayak).

Le projet est en deux phases : une étude d'incidences, puis les travaux. Le Syndicat est seulement concerné par l'étude car les travaux seront portés par le propriétaire. Le Syndicat a commandité une étude (SOGREAH) qui sera financée à 100 % par l'AESN.

Monsieur SAINT indique qu'il a eu l'occasion avec Julie DECLEVE d'en parler à plusieurs reprises en Bureau et qu'il faut aujourd'hui délibérer pour inscrire cette dépense ainsi que la recette au budget

2010 en accord avec la Trésorerie de Lisieux. Il demande à Nicolas ROUSSEL d'apporter quelques précisions.

Ce dernier annonce que c'est le propriétaire qui a contacté l'AESN pour connaître les conditions de réalisation d'une protection de berge. Le dossier a été traité rapidement, car il est classé dans l'objectif du GRENELLE, mais tout n'est pas réglé, notamment au point de vue financier et administratif. Cependant il affirme que dans la cadre d'un arasement, l'AESN finance à 100 % les travaux. La subvention arrivera certainement en 2011, le temps que l'étude soit réalisée et le dossier rédigé, cependant, un acompte de 50 % pourra être versé quand le programme sera engagé.

Monsieur SAINT précise qu'il est difficile de faire l'avance de paiement des programmes et qu'il faudrait mettre cela à jour avec les différents partenaires financiers, bien que pour le moment le Syndicat n'a pas trop de difficultés car aucune grosse dépense n'a été réalisée. Il ne faut pas que des programmes imprévus au budget du syndicat se répètent trop souvent. Il précise et rappelle que les délégations de signatures restent exceptionnelles et uniquement pour de faibles montants.

Un délégué intervient pour demander à quoi servait l'ouvrage ? Nicolas ROUSSEL répond que l'usage était lié à une menuiserie. Fabien MARIE ajoute qu'il est dans un état dégradé et n'a donc plus d'usage tout en causant des perturbations importantes pour le milieu.

Serge SAINT demande un accord de principe pour inscrire cette dépense et cette recette au budget 2010. Il demande de délibérer pour approuver l'inscription en section d'investissement d'une dépense et d'une recette supplémentaire aux comptes 4581 (dépense) et 4582 (recette), opérations d'investissement sous mandat. La décision modificative est approuvée à l'unanimité ainsi que la délibération expliquant le projet sur les textes présentés aux délégués.

XII) PRESENTATION ET SUIVI DES ACTIONS SUR LE DOSSIER RAGONDINS, RATS MUSQUES.

Serge SAINT indique que le Syndicat accueille actuellement deux stagiaires : M^{lle} Carole DAVID qui a en charge une étude sur les Ragondins à l'échelle du Bassin Versant de la Touques et M. Julien FOLIE qui réalise l'inventaire des populations d'Ecrevisses à pieds blancs sur les Sous-bassins de la Paquine et de la Courtonne. Il ajoute que chacun a réalisé une présentation, lors du Comité Syndical du 05 juillet 2010 (Cf powerpoint).

Un délégué intervient pour demander si la stagiaire s'est fait vacciner contre la Leptospirose, maladie transmise par l'urine des rongeurs. Fabien MARIE répond que non. De plus, elle n'est pas en contact direct avec les Ragondins, ni avec l'eau. Il ajoute qu'il en a discuté avec la médecine du travail (suite à la question de M. HIEAUX lors de la réunion de bureau du 24 juin 2010), et qui en réponse a indiqué que même si une injection avait été réalisé fin juin, la production d'anticorps n'aurait pas été effective avant la fin du stage de Carole DAVID. Pour les autres agents du Syndicat, la médecine du travail va se mettre en relation avec Monsieur HIEAUX pour analyser les risques et les moyens d'action.

XIII) QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question n'étant soulevée, le Président, Serge SAINT clôture la séance à 19h50.

Le Président,
Serge SAINT.

